

**ACCORD DE PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DE LA PECHE
ENTRE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
ET
L'UNION EUROPEENNE**

NEGOCIATIONS POUR UN NOUVEAU PROTOCOLE

Procès-verbal du cinquième tour de négociations

Tenu à Nouakchott les 7, 8, 9 et 10 juillet 2015

1. OUVERTURE DE LA REUNION

Le cinquième tour des négociations pour un nouveau protocole de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la République islamique de Mauritanie et l'Union européenne s'est tenu à Nouakchott les 7, 8, 9 et 10 juillet 2015.

La Délégation de la République islamique de Mauritanie était présidée par M. Cheikh Baya, Conseiller Technique du Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime (dénommée ci-après partie mauritanienne).

La Délégation de l'Union européenne était présidée par M. Stefaan Depypere, Directeur des Relations internationales et Accords bilatéraux, DG MARE (dénommée ci-après partie européenne).

La réunion a été élargie en plénière aux représentants des Etats Membres de l'Union européenne. La liste des participants à ce cinquième tour de négociations figure à l'annexe I du présent procès-verbal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour figurant en annexe II est adopté lors de la réunion d'ouverture du 7 juillet 2015.

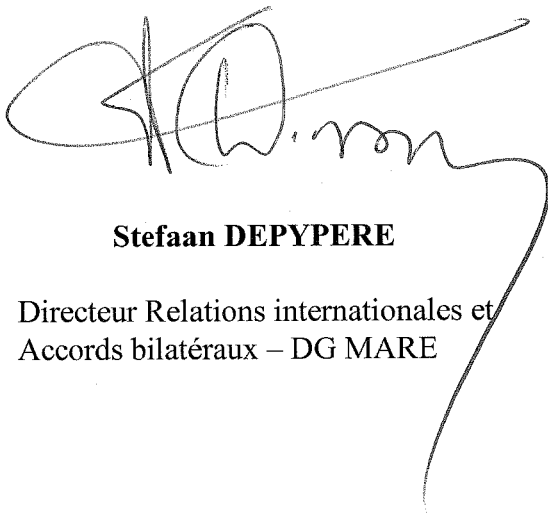
3. PRINCIPALES CONCLUSIONS

Après avoir exprimé et échangé sur leurs positions respectives, les deux parties s'accordent sur le texte d'un protocole pour une période de quatre années en vue de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat dans le secteur des pêches, y compris ses annexes et fiches techniques (voir annexe III).

Le protocole est paraphé par les présidents des délégations.

Fait à Nouakchott, le 10 juillet 2015

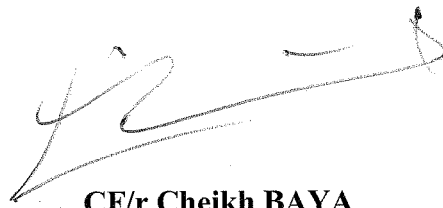
Pour l'Union européenne

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stefaan DEYPERE', with a long, sweeping underline that extends downwards and to the right.

Stefaan DEYPERE

Directeur Relations internationales et
Accords bilatéraux – DG MARE

**Pour le Gouvernement de la République
Islamique de Mauritanie**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'CF/r Cheikh BAYA', with a long, sweeping underline that extends to the right.

CF/r Cheikh BAYA

Conseiller Technique du Ministre
des Pêches et de l'Economie Maritime

ANNEXE I

Liste des participants au quatrième tour des négociations Nouakchott, 7, 8, 9 et 10 juillet 2015

➤ UNION EUROPÉENNE

- Stefaan Depypere (Commission, DG MARE – B)
- Roberto Cesari (Commission, DG MARE - B3)
- Jonathan Lemeunier (Commission, DG MARE - B3)
- Patrick Daniel (Commission, DG MARE - B3)
- Arnaud Appriou (DUE Nouakchott)
- Klaus Skovsholm (Conseil, Secrétariat général)
- Léon Loman (Présidence, en remplacement du représentant du Luxembourg, Pays-Bas)
- Atis Rektins (Lettonie)
- Adam Augustynowicz (Pologne)
- Sigita Meskeleviciute (Lituanie)
- Jose Miguel Corvinos (Espagne)
- Rafael Centenera Ulecia (Espagne)
- Miguel Ángel Blasco Molina (Espagne)
- Etienne de Souza (France)
- Geerd Wurthmann (Allemagne)

➤ MAURITANIE

- Cheikh Baya (Conseiller Technique chargé de la surveillance et des activités de pêche)
- Moustapha Maloum (Commandant des Garde Côte Mauritanienne)
- Abdallahi Eden (Directeur de la Pêche Industrielle)
- Cheibani Mohamed Abdoullah (Directeur Régional Maritime)
- Mohamed M'Bareck Meïhmid (Directeur de l'IMROP)
- Ba Abdoulaye (Directeur SMCP)
- Azza Jiddou (Directrice de l'Aménagement et des Ressources océaniques)
- Khayar Fall (Directeur de la Programmation budgétaire . Ministère des Finances)
- Sid'Ahmed Abeid (Fédération nationale des pêches)
- Sid'Ahmed Abeid (Fédération nationale des pêches)

ANNEXE II

**ACCORD DE PARTENARIAT DANS LE SECTEUR DE LA PECHE
ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET
LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**CINQUIÈME TOUR DE NÉGOCIATIONS
7-10 JUILLET 2015**

AGENDA

• **LIEU : MINISTERE DE LA PECHE ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME, NOUAKCHOTT**

• **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Echange sur les résultats des précédents tours de négociations**
- 3. Discussions sur les projets de textes, y inclus les questions financières**
- 4. Clôture de la réunion et signature du procès-verbal**